



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <http://maisoncellesenbrie.com>

<p>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018</p>

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 21 septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Etaient présents : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Eric SURMONT, Yvette ANCELIN, Martine LECOQ, Eric DEFRAÇE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Dominique TRIBOUILLOIS qui a donné pouvoir à Pierre BARBAUD, Aurélien SEGAUD qui a donné pouvoir à Yvette ANCELIN, Tiphaine CHOPLAIN qui a donné pouvoir à Martine LECOQ, Jean-Baptiste BECOURT qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT

Absentes excusées : Fabienne BUCZKO, Sophie MILCENT

Secrétaire de séance : Yvette ANCELIN a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés**
- **Projet d'enfouissement des lignes rue de Crécy**
- **Acquisition des parcelles A 358 et A 653**
- **Décision modificative n°1 budget ville**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 minutes et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2018, approuvé sans observation.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme ainsi que les modalités financières et accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande.

Le conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés et autorise également le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

PROJET D'ENFOUISSEMENT LES LIGNES RUE DE CRECY

Le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Crécy.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 80575€ HT pour la basse tension, à 36161€ TTC pour l'éclairage public et à 34 159€ TTC pour les communications électroniques.

Ces travaux sont subventionnés à 50% par le syndicat SDESM. Le Conseil municipal juge opportun de profiter de cette subvention qui risque de ne pas se représenter dans le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux et les modalités financières et délègue la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

Le conseil municipal demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux : basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Crécy.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Le Maire est autorisé à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

ACQUISITION DES PARCELLES A 358 ET A 653

Considérant le projet de construction de la nouvelle station d'épuration, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section A 368 d'une contenance de 2291 m² appartenant aux Consorts DECOUTTERE et A 653 d'une contenance de 2292 m² appartenant à la GFA de MEROGER, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'acquisition des dites parcelles moyennant la somme de 16.040,50 €, soit 3,50 € le m². Le Conseil Municipal remercie Cédric Thomas pour avoir mené à termes ces négociations.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec le SMAEP concernant les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.

Considérant qu'il convient d'imputer la dépense au compte 2041582, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	59 033,00	
011 / 617	Études et recherches		59 033,00
204 / 2041452 / OPNI	Autres communes Bâtiments et installations	59 033,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	59 033,00	

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Voirie (Eric Surmont)
Réunie le 17 juillet, la commission propose, pour réduire les vitesses excessives au croisement de la rue du Vide Bouteille et de la rue du Château d'Abélard et d'Eloise, la pose d'un panneau Stop rue du Vide Bouteille et la mise en zone 30 du secteur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Listes électorales (Alain Bouchot)
La réforme des modalités d'inscription des listes électorales, conduit à la création d'une commission de contrôle en lieu et place de la commission administrative. Cette nouvelle commission sera composée du délégué de l'administration désigné par le préfet : Sandrine Janvier, du délégué désigné par le président du tribunal administratif de grande instance : André Grognet et du délégué désigné par le conseil municipal : Eric Defrace.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- S.I.R.P. (Alain Bouchot)
La rentrée 2018/2019 s'est bien passée. Durant les congés la porte d'entrée de la classe de Giremoutiers a été changée et un volet roulant a été posé à la Haute Maison.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Tribunal Administratif de Melun a débouté les propriétaires des chambres de la maison de retraite rue de Crécy qui avaient contesté la régularité du permis de construire pour la construction d'un EHPAD rue du Vide Bouteille.
- Yvette Ancelin rappelle que les inscriptions sont ouvertes pour le repas et la journée dédiée à nos anciens du dimanche 14 octobre 2018.
- Enedis nous informe que le déploiement des compteurs Linky sur la commune est programmé à partir de fin novembre 2018. La sté Scopelec est mandatée pour intervenir sur Maisoncelles. Un service client Linky nous est dédié afin de répondre à toutes les questions que l'on pourrait se poser. Tél. 0800 05 46 59 (appel gratuit). Adresse postale : Enedis, service relations clients Accueil distributeur TSA 91021 EVRY cedex. Courriel : sclinky-idfest@enedis.fr
- Un dossier, monté par Pierre Barbaud, a été déposé à la Région afin d'obtenir le classement d'intérêt général pour notre église.
- Dans le cadre de la commercialisation du Réseau d'Initiative Publique semafibre 77 les sociétés Bouygues Telecom et SFR font désormais partie des opérateurs en capacité de proposer des offres internet à très haut débit.
- Des frelons asiatiques sont présents sur notre commune, pour éviter toute agression de leur part, il est impératif de ne pas s'approcher à moins de 5mètres de leur nid et de vérifier leur non présence avant de tailler les haies. Signaler rapidement les nids existants auprès d'un spécialiste équipé pour intervenir. Le coût de l'intervention varie entre 80 et 150€ en fonction de la disposition du nid. Pour Maisoncelles vous pouvez contacter à Mouroux Mr Barré Laurent (barre.laurent@laposte.net ou au 06 63 19 75 48).
- Le car de la ligne 03A de 7h38 le matin passait complet à Maisoncelles laissant les usagers en attente. L'intervention de Mr le maire auprès de la direction de Darches et Gros, appuyée par notre conseillère départementale Laurence Picard, a permis la création d'une navette supplémentaire pour les périodes scolaires à 7h23 sur la commune.
- Pierre Barbaud informe le conseil municipal que la réception des travaux au lotissement des épistoliers a été faite et sera signée dès la mise en électricité des éclairages publics. Dès lors le coût de la consommation de ces derniers sera pris en charge par la commune. Le lotissement sera repris dans le domaine public, deux ans après la signature.
- Le FCM (club de foot) nous transmet sa feuille de matchs officiels :
30 Septembre - 14 Octobre - 21 Octobre - 11 Novembre - 25 Novembre - 9 Décembre
3 Février - 10 Février - 17 Mars - 26 Mai (Les matchs se jouent le matin)

- En réponse à Martine Lecoq, Cédric Thomas fait savoir que les barrières aux chemins des Bois de Morillas ont été posées et payées totalement par la Direction Générale de l'Aviation Civile
- Les essences plantées place de la mairie/école se composent de 5 tilleuls en bordure de rue et de 2 liquidambers en seconde ligne.
- Eric Defrance signale les bons retours de la fête communale (feux d'artifice, brocante) et de la satisfaction des participants au forum des associations.
- Yvette Ancelin demande à ce qu'on adoucisse la pente qui relie les deux niveaux du cimetière avec des bordures qui canalisent l'écoulement des eaux pluviales. Elle souhaite la pose de pancartes demandant la fermeture des portes. Le Conseil municipal valide ces demandes
- La secrétaire Nadine Lenord ayant fait valoir ses droits à la retraite en juillet, c'est Catherine Champin qui occupe le poste vacant, en qualité d'adjoint administratif.

La séance est levée à 23h00